



MASTER 2

MENTION CRÉATION ARTISTIQUE

Responsable de la mention :

Pr Todd LUBART

Directeur des études : Jérôme BOUTINAUD, MCU-HDR

ANNÉE UNIVERSITAIRE

2023-2024

CENTRE HENRI PIÉRON

71 avenue Edouard Vaillant – 92774 Boulogne-Billancourt Cedex

<http://www.psychologie.u-paris.fr/>



Ce Guide vous présente en premier le *Calendrier* qui organise le premier et le deuxième semestre de votre année universitaire. Puis, vous trouverez sous la rubrique *Informations générales*, la description de l'équipe et les personnes ressources à contacter. Sous la rubrique *Stages*, toutes informations utiles sont réunies pour organiser votre expérience sur le terrain, notamment l'établissement des conventions et l'élaboration de votre projet de stage.

Dans la section *Organisation des enseignements*, vous trouvez le listing des 10 UE qui composent l'enseignement en M2. Puis, dans les *Contenus pédagogiques*, des descriptifs détaillés de chaque UE vous permettent de vous repérer au sein des enseignements et connaître, notamment, les dates de remise de vos travaux et mémoires.

CALENDRIER 2023-2024*

Semestre 1										
	Jour	Date	Master 1				Master 2			
			Heures		Type**		Heures		Type**	
	V	01-sept	13:30	15:00	Accueil	Visio	10:00	11:00	Accueil	Visio
Semaine 1	L	04-sept	09:00	18:00	TD		09:00	18:00	CM	
	Ma	05-sept	09:00	18:00	CM		09:00	18:00	TD	
	Me	06-sept	09:00	18:00	CM		09:00	18:00	TD	
	J	07-sept	09:00	17:00	TD		09:00	18:00	CM	
	V	08-sept	09:00	17:00	TD		09:00	18:00	CM	
	S	09-sept	sous réserve		TD	Visio	sous réserve		CM/TD	Visio
Semaine 2	L	11-sept	09:00	18:00	TD		09:00	18:00	CM	
	Ma	12-sept	09:00	18:00	CM		09:00	18:00	TD	
	Me	13-sept	09:00	18:00	CM		09:00	18:00	TD	
	J	14-sept	09:00	18:00	CM		09:00	18:00	TD	
	V	15-sept	09:00	18:00	CM		09:00	18:00	TD	
	S	16-sept	sous réserve		TD	Visio	sous réserve		CM/TD	Visio
Semaine 3	L	09-oct	09:00	19:30	CM	Visio	Pas de cours			
	Ma	10-oct	09:00	19:30	CM	Visio				
	Me	11-oct	09:00	19:30	CM	Visio				
	J	12-oct	09:00	19:30	CM	Visio				
	V	13-oct	09:00	19:30	CM	Visio				
	S	14-oct	sous réserve		TD		sous réserve		CM/TD	Visio
Semaine 4	L	30-oct	09:00	18:00	TD		09:00	18:00	TD	
	Ma	31-oct	09:00	18:00	TD		09:00	18:00	TD	
	Me	01-nov	Pas de cours				Pas de cours			
	J	02-nov	09:00	18:00	TD		09:00	18:00	TD	
	V	03-nov	09:00	18:00	TD		09:00	18:00	TD	
	S	04-nov	sous réserve		TD	Visio	sous réserve		CM/TD	Visio
Semaine 5	L	27-nov	09:00	16:30	CM	Visio	Pas de cours			
	Ma	28-nov	09:00	16:30	CM	Visio				
	Me	29-nov	09:00	19:30	TD	Visio				
	J	30-nov	09:00	16:30	CM	Visio				
	V	01-déc	09:00	16:30	CM	Visio				
	S	02-déc	sous réserve		TD		sous réserve		CM/TD	Visio
Semaine 6	L	18-déc	09:00	19:30	CM		09:00	18:00	TD	
	Ma	19-déc	09:00	19:30	CM		09:00	18:00	TD	
	Me	20-déc	09:00	19:30	CM		09:00	18:00	TD	
	J	21-déc	09:00	19:30	TD		sous réserve		CM/TD	
	V	22-déc	09:00	19:30	TD		sous réserve		CM/TD	
	S	23-déc	Pas de cours				Pas de cours			

* Le calendrier est susceptible d'être modifié mais les semaines de cours annoncées doivent être banalisées, y compris les samedis où il pourrait y avoir des TD dans certaines spécialités.

** Sauf mention contraire, les cours sont prévus en présentiel

Semestre 2										
	Jour	Dates	Master 1				Master 2			
			Heures		Type**		Heures		Type**	
Semaine 7	L	15-janv	09:00	19:30	TD		sous réserve		TD	
	Ma	16-janv	09:00	19:30	TD		sous réserve		TD	
	Me	17-janv	09:00	19:30	TD		09:00	19:30	TD	
	J	18-janv	09:00	19:30	TD		09:00	19:30	TD	
	V	19-janv	sous réserve		TD		09:00	19:30	TD	
	S	20-janv	sous réserve		TD		sous réserve		CM/TD	
Semaine 8	L	29-janv	09:00	16:30	CM	Visio	Pas de cours			
	Ma	30-janv	09:00	16:30	CM	Visio				
	Me	31-janv	09:00	16:30	CM	Visio				
	J	01-févr	09:00	16:30	CM	Visio				
	V	02-févr	09:00	16:30	CM	Visio				
	S	03-févr	sous réserve		TD		sous réserve		CM/TD	Visio
Semaine 9	L	19-févr	09:00	18:00	CM		09:00	18:00	CM	
	Ma	20-févr	09:00	18:00	CM		09:00	18:00	CM	
	Me	21-févr	09:00	18:00	CM		09:00	18:00	TD	
	J	22-févr	09:00	18:00	TD		09:00	18:00	CM	
	V	23-févr	09:00	18:00	TD		09:00	18:00	CM	
	S	24-févr	sous réserve		TD		Visio	sous réserve		CM/TD
Semaine 10	L	11-mars	09:00	16:30	CM	Visio	Pas de cours			
	Ma	12-mars	09:00	16:30	CM	Visio				
	Me	13-mars	09:00	16:30	CM	Visio				
	J	14-mars	09:00	16:30	CM	Visio				
	V	15-mars	09:00	16:30	TD	Visio				
	S	16-mars	sous réserve		TD		sous réserve		CM/TD	Visio
Semaine 11	L	08-avr	09:00	18:00	TD		09:00	18:00	TD	
	Ma	09-avr	09:00	18:00	CM		09:00	18:00	TD	
	Me	10-avr	09:00	18:00	CM		09:00	18:00	CM	
	J	11-avr	09:00	18:00	CM		09:00	18:00	CM	
	V	12-avr	09:00	18:00	CM		09:00	18:00	CM	
	S	13-avr	sous réserve		TD		Visio	sous réserve		CM/TD
Semaine 12	L	15-avr	Semaine de rattrapage				Semaine de rattrapage			
	Ma	16-avr								
	Me	17-avr								
	J	18-avr								
	V	19-avr								
	S	20-avr								

Soutenance des mémoires prévue la semaine du 10 juin 2024

INFORMATIONS GENERALES

RESPONSABLES DE SPECIALITE

Musicothérapie : Anthony Brault et Vanda Tabery

Dramathérapie : Tamara Guénoun et Sandrine Pitarque

Dansethérapie : Florence Guérin et Vincenzo Puxeddu

Arts plastiques thérapies : Silke Schauder et Géraldine Canet

SECRETARIAT PEDAGOGIQUE

[scol-master-creation-artistique @ psychologie.u-paris.fr](mailto:scol-master-creation-artistique@psychologie.u-paris.fr)

Scolarité du Master- 2ème étage, Bureau 2052

01 76 53 31 05

BUREAU DES STAGES

Retrait des conventions de stage et consultation du fichier des stages :

Bureau 2048 (2ème étage) Bureau-des-stages@psychologie.u-paris.fr

BIBLIOTHEQUE

Entrée dans la Galerie des Amphithéâtres - au sous-sol

Lundi au vendredi : 9h - 19h30

Samedi : 10h - 17h (attention, l'Institut n'est pas ouvert tous les samedis)

IMPORTANT : Si vous venez d'une autre université que Paris Cité, des séances de formation à l'usage des ressources documentaires et bases de données informatisées sont organisées en début d'année. Pour prendre contact : bibliothequepieron@u-paris.fr

TESTOTHEQUE

Consultation et conseils d'utilisation – au sous-sol, en entrant dans la bibliothèque à droite, Tél. 01-55-20-59-81

ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)

L'Institut de Psychologie met à la disposition de ses étudiants un Environnement Numérique de Travail avec un compte informatique composé d'un identifiant et d'un mot de passe personnel.

De plus, la plateforme Moodle permet d'interagir avec l'équipe pédagogique. Il s'agit d'un outil de travail essentiel à la communication avec les étudiants.

Après avoir effectué votre 1^{ère} inscription à l'Institut de Psychologie, **vous devez impérativement activer votre compte mail étudiant** car certaines informations vous seront adressées par ce moyen.

Un seul espace Moodle dédié à l'ensemble du M2 : « M2 Créativité artistique-Informations générales : à consulter régulièrement ».

STAGES AU COURS DU MASTER CRÉATION ARTISTIQUE:

Démarche administrative pour la mise en place d'un stage :

- 1) Soumission du projet de stage (lien : <http://www.psychologie.u-paris.fr/STAGES2/Masters>) à adresser à Mme Rozenn Saget (rozenn.saget@hotmail.fr)
- 2) Après validation du projet de stage, l'étudiant réalise une convention de stage qu'il dépose une fois remplie au bureau des stages pour signature
- 3) Le stage ne peut débuter qu'après signature de la convention par toutes les parties
 - **200 h minimum de stage obligatoire en M1,**
 - **300 h minimum de stage obligatoire en M2,**
 - Les stages obligatoires doivent se faire pendant la période universitaire, c'est-à-dire entre septembre et juin.

Les attestations de stage :

- Chaque attestation de stage doit comporter, le nombre d'heures réalisées, l'en-tête et le cachet de l'institution et doit être signée par le psychologue référent.
- Nous vous invitons à y faire également paraître la population rencontrée ainsi que la nature de vos activités
- L'attestation de fin de stage et l'évaluation du superviseur sont à déposer une fois le stage terminé au bureau des stages et sont également à envoyer à la coordinatrice des stages Madame Rozenn Saget, aux responsables de spécialité et à la scolarité Monsieur Renaud Mabilille.

Les projets de stage, document disponible sur le site de l'Institut (<http://www.psychologie.u-paris.fr/STAGES2/Masters>), doivent être adressés, afin d'être validés, à Madame Rozenn SAGET.

Les conventions de stage doivent être signées par un des responsables de votre spécialité. Elles se font en ligne via l'ENT étudiant après validation du projet de stage. Il sera aussi demandé, une fois le stage commencé, de remplir la charte de stage et de la faire signer par le référent du lieu de stage et un enseignant (charte disponible sur le site de l'Institut).

Comme le M1, le M2 se fait en UN an.

Une dérogation est possible pour les étudiants : salariés à mi-temps au minimum, ayant de graves problèmes de santé et pour quelques cas particuliers. **La demande et les justificatifs doivent être adressés à Mr Jérôme BOUTINAUD avant le 30/09/2023.**

NB : le redoublement du M2 n'est pas automatique et se fait uniquement sur autorisation du jury de master.

Les enseignements comportent des éléments en tronc commun **mais aussi et avant tout en M2 sous la forme de spécialités.**

Pour obtenir le diplôme de Master 2, vous devez valider :

1^{ER} SEMESTRE : 5 UE OBLIGATOIRES

UE 11 ■ Créativité artistique et processus psychiques (tronc commun)

UE 12 ■ Arts plastiques thérapie: Stage, supervision, identité professionnelle 2

UE 12 ■ Dramathérapie: Stage, supervision, identité professionnelle 2

UE 12 ■ Musicothérapie : Stage, supervision, identité professionnelle 2

UE 12 ■ Dansethérapie: Stage, supervision, identité professionnelle 2

UE 13 ■ Ateliers d'art thérapie 2: arts plastiques expérience et analyse

UE 13 ■ Ateliers d'art thérapie 2 : dramathérapie expérience et analyse

UE 13 ■ Ateliers d'art thérapie 2 : musicothérapie expérience et analyse

UE 13 ■ Ateliers d'art thérapie 2 : dansethérapie expérience et analyse

UE 14 ■ Méthodologie du mémoire (arts plastiques)

UE 14 ■ Méthodologie du mémoire (dramathérapie)

UE 14 ■ Méthodologie du mémoire (musicothérapie)

UE 14 ■ Méthodologie du mémoire (dansethérapie)

UE 15 ■ UE approfondissement: publics et institutions 2 (arts plastiques)

UE 15 ■ UE approfondissement: publics et institutions 2 (dramathérapie)

UE 15 ■ UE approfondissement: publics et institutions 2 (musicothérapie)

UE 15 ■ UE approfondissement: publics et institutions 2
(dansethérapie)

2^{ÈME} SEMESTRE : 5 UE OBLIGATOIRES :

UE 16 ■ Pratiques et recherches internationales (Tronc commun)

UE 17 ■ Évaluation des pratiques en arts thérapies (Tronc commun)

UE 18 ■ Clinique et recherche en arts plastique thérapies

UE 18 ■ Clinique et recherche en dramathérapie

UE 18 ■ Clinique et recherche en musicothérapie

UE 18 ■ Clinique et recherche en dansethérapie

UE 19 ■ Bilan de compétences et projet professionnel (Tronc commun)

UE 20 ■ UE approfondissement 2 (Tronc commun)

Chaque semestre doit être validé (pas de compensation entre les semestres).

L'ensemble des validations s'effectue à 100% en contrôle continu (pas de session de type « seconde chance » donc) mais sur des modalités différentes selon les UE. La moyenne à l'ensemble des UE doit être au minimum de 10/20.

Pour les étudiants ayant obtenu une dérogation pour faire le M2 en deux ans, toute UE non validée doit être repassée (10/20 minimum pour la validation d'une UE).

Minimum de 7 pour les notes sauf pour les UE de type « mémoire » où la note seuil est de 10. L'ensemble des notes d'UE se compense de façon globale.

Un étudiant peut accéder à une épreuve de substitution s'il fournit, dans un délai de 48h après l'examen auquel il ne s'est pas présenté, un justificatif (certificat médical) à la scolarité.

Tous vos devoirs doivent systématiquement être déposés sur Moodle et envoyés par mail et/ou courrier aux personnes indiquées ci-après. Les fichiers doivent être remis sous format .pdf et respecter la nomenclature suivante : NOM_PRENOM_UE.pdf

CONTENUS PEDAGOGIQUES

M2 Semestre 3

UE11 (TRONC COMMUN): CRÉATIVITÉ ARTISTIQUE ET PROCESSUS PSYCHIQUES

RESPONSABLE DE L'UE (12h CM) : JÉRÔME BOUTINAUD

Etude des dimensions artistiques, esthétiques en articulation avec la clinique (processus d'idéalisation, de sublimation, aspects défensifs etc...) Analyse du travail psychique engagé dans les pratiques artistiques (ex. le travail du musical : de la pulsation au rythme -engagement corporel-, du bruit au son esthétique, de l'expression sonore à l'expression musicale, etc.).

MCC :

Deux écrits (50% de la note pour chacun) : contenus à préciser par la suite.

Date de rendu : 22 décembre 2023.

À déposer sur Moodle et à envoyer par mail à Mme Verlinden (tanjaverlinden@gmail.com).

UE 12: STAGE, SUPERVISION, IDENTITÉ PROFESSIONNELLE (PAR SPÉCIALITÉS)

RESPONSABLES DE L'UE (12H CM, 6H TD) : PAR SPÉCIALITÉS

Suivi de stage, travail sur les dimensions de l'identité professionnelle de l'art thérapeute, sur l'importance de l'identité artistique dans sa construction et dans la détermination des différentes spécialités de la profession (en France et en Europe). Approche des problématiques liées à l'éthique et à la déontologie.

MCC :

2 rapports à rendre (UE 12.1 et UE 12.2).

- Premier rapport (5 pages) : UE 12.1

Place et la pertinence de l'art-thérapie au sein de l'institution (en lien au public accueilli), place de l'art-thérapeute (et son articulation aux autres professionnels dans la pluridisciplinarité institutionnelle).

Date de rendu : 22 Décembre 2023

- Second rapport (5 pages) : UE 12.2

Vous choisissez une situation clinique qui vous a posé une question éthique. Vous l'analysez au regard d'un article du code de déontologie (code à choisir selon votre spécialité parmi celui d'une des associations professionnelles représentatives) et au regard d'un concept théorique de votre choix. Vous apportez une tentative de réponses a posteriori à cette situation.

Date de rendu : 12 Janvier 2024

À déposer sur Moodle et à envoyer par mail aux responsables de spécialité.

**UE13 : ATELIERS D'ART THÉRAPIE
(PAR SPÉCIALITÉS)**

RESPONSABLE DE L'UE (30H TD) : PAR SPÉCIALITÉS

Les ateliers programmés seront co-préparés et co-animés par les étudiants : ils feront l'objet d'une analyse et d'une supervision avec un responsable par spécialisation.

MCC :

Écrit de 3 à 5 pages. Le compte-rendu porte sur les ateliers expérientiels, le rôle du cadre, le dispositif, les processus de création éprouvés ainsi que les processus groupaux. Des précisions seront apportées en fonction des spécialités.

Date de rendu : 22 décembre 2023.

À déposer sur Moodle et à envoyer par mail aux responsables de spécialité.

**UE 14 : MÉTHODOLOGIE DU MÉMOIRE
(PAR SPÉCIALITÉS)**

RESPONSABLE DE L'UE (16H CM, 16H TD) : PAR SPÉCIALITÉS

Méthodologie au choix : mémoire recherche et professionnel (validation : deux projets) ou mémoire professionnel (validation : un projet)

MCC :

Méthodologie au choix : mémoire recherche et professionnel (validation : deux projets) ou mémoire professionnel (validation : un projet)

L'étudiant remettra un rapport intermédiaire d'environ 5 pages détaillant son projet de mémoire professionnel et son projet de recherche le cas échéant.

Date de rendu : avant le vendredi 22 Décembre 2023

À déposer sur Moodle et à envoyer par mail aux responsables de spécialité.

**UE 15 : APPROFONDISSEMENT : PUBLICS ET INSTITUTIONS 2
(PAR SPÉCIALITÉS)**

RESPONSABLE DE L'UE (16H CM) : PAR SPÉCIALITÉS

MCC :

L'étudiant remettra un texte de 3 à 5 pages maximum avec références bibliographiques (format pdf).

Devoir à partir de vos ateliers expérientiels et de votre pratique artistique en lien avec votre discipline d'art-thérapie. Le sujet précis vous sera envoyé par vos co-responsables de spécialité.

Date de dépôt : 12 Janvier 2024

À déposer sur Moodle et à envoyer par mail aux responsables de spécialité.

**CONTENUS PEDAGOGIQUES
M2 Semestre 4**

UE 16 : PRATIQUES ET RECHERCHES INTERNATIONALES **(TRONC COMMUN)**

RESPONSABLE DE L'UE (20H CM, 12H TD) : TODD LUBART

Intervention d'art thérapeutes de différents pays européens et des différentes spécialisations sous la forme de cours, d'ateliers. Etude de travaux (articles, ouvrages), traductions de travaux étrangers, colloques, journées européennes, notamment en relation avec ECARTE (consortium européen des formations universitaires en arts thérapies).

MCC :

1. Travail collectif - Organisation d'une journée d'étude. Travail collectif avec des présentations par spécialité (mini colloque en avril, date à préciser)
2. Participation active aux séances de cours
3. Travail individuel (dossier à rendre, AT international)

L'étudiant élabore une présentation "vidéo scientifique" concernant un thème de son choix de l'art-thérapie à l'international.

Format : fichier vidéo de 5 minutes. Date de remise : **25 mai 2024**.

À déposer sur Moodle et à envoyer par mail au responsable de l'UE.

UE 17 : ÉVALUATION DES PRATIQUES EN ART THÉRAPIES **(TRONC COMMUN)**

RESPONSABLE DE L'UE (8H CM, 16H TD) : TAMARA GUENOUN

Travail sur les principaux enjeux de l'évaluation des pratiques en art thérapie, du point de vue des tests, bilans, méthodes d'évaluation et de la recherche sur l'efficacité des dispositifs art-thérapeutiques. Repérer les concepts mobilisés par les principales théories de l'évaluation des arts thérapies. Formation à l'observation clinique participative. Réflexion sur la dimension éthique de l'évaluation, partir de présentation de situations cliniques de plusieurs approches.

MCC :

Dossier collectif de 10 pages maximum, de réflexion sur une modalité d'évaluation des pratiques en art thérapie exposant :

- Le terrain de pratique objet de l'étude
- La méthode d'évaluation choisie, référée à un ou plusieurs corpus théoriques
- Une présentation des observations exploratoires mené avec la méthode d'évaluation choisie
- Une analyse de ces premiers résultats
- Une discussion

Dossier collectif qui compte pour 50% de la note finale, à rendre avant le 03 mai 2024

Dossier individuel de retour réflexif et éthique sur l'évaluation des pratiques, en appui sur les travaux d'évaluation menés pour le dossier précédant et plus généralement sur une approche de l'évaluation des pratiques en art thérapie.

- Pour 50% de la note finale, à rendre avant le 7 juin 2024

À déposer sur Moodle et à envoyer par mail à votre enseignant de TD : Vincenzo Puxeddu pour les spécialités DRT et DMT ; Iseline Peyre pour les spécialités AT et MT.

UE 18 : CLINIQUE ET RECHERCHE **(PAR SPÉCIALITÉS)**

RESPONSABLE DE L'UE (28 H TD) : PAR SPÉCIALITÉS

Suivi du stage, et direction du mémoire professionnel (méthodologie, approfondissement conceptuel, analyse des données) et, le cas échéant recherche, par spécialité.

- Contenus du mémoire professionnel : présentation de l'institution, étude de cas, analyse de l'implication sur le terrain, élaboration d'une posture professionnelle, respect de la déontologie, etc.
- Contenus du projet de recherche : méthodologie, approfondissement conceptuel, analyse des données.

MCC :

Mémoire professionnel de 30 à 40 pages maximum.

Projet de recherche de 20 pages le cas échéant.

Date de remise : 27 mai 2024 pour les mémoires professionnels et 7 Juin pour les projets de recherche.

À déposer sur Moodle et à envoyer par mail aux responsables de spécialité.

UE 19 : BILAN DE COMPÉTENCES ET PROJET PROFESSIONNEL **(TRONC COMMUN)**

RESPONSABLE DE L'UE (8H CM, 8H TD) : SANDRINE PITARQUE.

MCC :

Rendu N°1 : un rendu de 2 pages autour des compétences de l'étudiant :

Exemple de plan :

- compétences qu'on avait avant d'entrer dans le Master
- compétences acquises
- domaines professionnels envisagés
- compétences qui restent à acquérir (pour tel projet professionnel par exemple)
- résumé de 10-15 lignes qui peut servir au futur professionnel pour se présenter dans une recherche de travail

Comptant pour 50% de la note

Rendu N°2 : un rendu de 3 à 5 pages autour d'un projet professionnel concret (un document qui pourra être réutilisé par l'étudiant pour proposer un dispositif à un lieu existant).

Exemple de plan

- Titre du projet
 - Résumé (10-15 lignes)
 - Mots clés (2 à 5 mots)
 - Objectifs (3 à 4 maximum, précis et réalistes)
 - Dispositif :
 - Lieu
 - Déroulement concret de l'action (nombre de séances, déroulé d'une séance type, etc...)
 - Bénéficiaires (directs et indirects, éventuelles indications et contre-indications...).
 - Quantifier si possible
 - Cadre institutionnel concerné
 - Supports théoriques qui servent à construire votre proposition (référentiel théorique)
 - Modalités d'évaluation : outils (ex : entretiens semi-directifs, questionnaires, observations, journal de bord, entretiens avec les partenaires, bulletins de notes, entretiens avec les parents, etc...) et critères
 - Modalités de transmission avec l'équipe ou des tiers
 - Moyens :
 - moyens matériels et éventuellement humains nécessaires
 - budget
 - Valorisation / communication du projet
 - Perspectives d'élargissement, de transversalité
- Comptant pour 50% de la note

Date de rendu : 07 Juin 2024

À déposer sur Moodle.

UE 20 : APPROFONDISSEMENT 2
(TRONC COMMUN)

RESPONSABLES DE L'UE (20H CM à choisir dans un département de psychologie ou un UFR Arts) :

PR SILKE SCHAUDER, PR TODD LUBART

Cette UE propose, dans la continuité de l'UE 10 en M1, une approche approfondie des recherches actuelles en art-thérapie. Plusieurs dispositifs de recherche, méthodes et épistémologies sont présentés de manière critique en vue de répondre à trois questions clé :

- comment les processus de la création artistique peuvent-ils être modélisés en art-thérapie ?
- comment les modèles existants de la créativité sont-ils mobilisés dans les recherches actuelles ?
- comment est déterminée l'efficacité des arts-thérapies ?

Le cours est illustré par des exemples concrets de recherches. Une sensibilisation à la recherche internationale est poursuivie, notamment par la lecture d'articles en anglais. De manière générale, il s'agit d'articuler et de penser ensemble pratiques de recherche et medias, population, indication, cadre institutionnel et référentiel théorique. Cette UE est recommandée aux étudiants désireux de parfaire leurs outils de recherche en vue d'un projet de thèse. Elle est alors validée par le **Volet dit « Recherche »**. L'UE peut également être validée par la participation à des enseignements de psychologie et/ou arts ou la participation à des journées d'étude (équivalent du volume horaire : 20 h). Il s'agit alors du **Volet UE Libre**.

IMPORTANT : Pour l'UE Libre, votre choix concernant ces participations doit être soumis en amont à validation par le directeur pédagogique du M2 et vos responsables de spécialités. Merci de leur envoyer votre demande par mail avec en pièce jointe les descriptifs de ces formations. Ces demandes doivent être effectuées au plus tôt dans l'année universitaire. Aucune de ces formations ne pourra servir à valider l'UE en fin d'année si l'autorisation des enseignants n'a pas été obtenue.

MCC :

- Volet UE libre : Bref compte rendu (3 à 5 pages) et dépôt d'attestations de présence (à envoyer au secrétariat pédagogique avec le responsable pédagogique du M2 en copie)

Date de rendu : 07 Juin 2024.

- Volet Recherche : Bref compte rendu (3 à 5 pages) et dépôt d'attestations de présence (à envoyer au responsable de spécialité et au secrétariat pédagogique, avec le responsable pédagogique du M2 en copie.)

L'étudiant fera un bref compte rendu de son expérience.

Date de rendu : 07 Juin 2024.

À déposer sur Moodle et à envoyer par mail soit à Mr Lubart, soit aux responsables de spécialités (pour le volet « Recherche »).